



FICHE DE POSTE

Travailleur Social – AS – ES – CESF (H/F)

Date de création : 28/02/2025

Date de modification :

Caractéristiques de l'emploi

| Filière professionnelle | Emploi | Temps de travail | Points de responsabilité |
|-------------------------|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Non cadre | Educatif | 35h CDD 6 mois | Non |
| Convention collective | Classification | Grille | Diplôme requis |
| 1966 | Annexe 3 | CDD 6 mois à temps plein | DEES ou DEAS ou DECESF |

Conditions de travail

| Affectation | ADEFO | CHRS Blanqui | Service Insertion |
|-------------------------------|---|--------------|-------------------|
| Durée hebdomadaire du travail | 35 heures | | |
| Contraintes horaires | Ces horaires d'internat en moyenne 1 week-end travaillé sur 3, jours fériés peuvent être travaillés, des présences en soirée par roulement Amplitudes horaires n'excédant pas 10h entre 7h30 et 22h, | | |
| Astreintes | Non | | |
| Spécificités du poste | | | |
| Remplacement | Oui, partiellement | | |
| Modalité de congés annuels | Demande à déposer avant fin février de chaque année pour validation et passage en C.E. | | |

Positionnement du poste

| | |
|----------------------------------|--|
| Rattachement hiérarchique | Cheffe de service |
| Rattachement fonctionnel | Directeurs adjoints de l'ADEF0 |
| Encadrement | Stagiaires |
| Délégation | Non |
| Circuit d'information | Qui procure au salarié les informations nécessaires à l'accomplissement de son travail ? |
| | L'équipe pluridisciplinaire, le chef de service, les partenaires |
| | Réunions auquel participe le salarié : |
| | Réunions de service, institutionnelles, associatives, ... Réunions de travail Toute autre réunion nécessaire à l'exercice de la fonction |

Mission globale

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, C.H.R.S., s'inscrivent dans le secteur A.H.I. (Accueil, Hébergement, Insertion) piloté par l'Etat et ont pour missions de proposer aux ménages en rupture d'hébergement/ logement ou en risque de l'être et en difficultés sociales un hébergement et un accompagnement social global via une prise en charge Aide Sociale Etat Hébergement.

Le C.H.R.S. BLANQUI financé par une dotation globale Etat est structuré en 3 services,

- Le service Pôle Territorial,
- Le service Val de Saône,
- Le service Insertion/ collectif

Il a pour particularités d'accueillir, héberger et accompagner des familles.

Le service Insertion/collectif est organisé sur un site d'appartements regroupés (24 appartements et 6 places d'hébergement d'urgence), au 31 rue Auguste BLANQUI 21000 DIJON. Une équipe intervient 365 jours sur 365, nuits et jours.

L'équipe est composée de travailleurs sociaux et de surveillants de nuit, elle est régulée par une cheffe de service et les entrées sur ce service sont préconisées par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, S.I.A.O. de Côte d'Or (21).

Mission spécifique liée au service

Héberger

- En lien avec l'ensemble de l'équipe et plus particulièrement le co référent (TISF ou maitre de maison) s'assurer que l'hébergement proposé (appartement individuel) est adapté au ménage accueilli et que celui-ci l'occupe durablement de manière satisfaisante.

Accompagner les ménages accueillis

- Selon les préconisations SIAO (fiche d'orientation) et un processus rythmé par les outils de la loi 2002.2 (Règlement de fonctionnement, livret d'accueil, projet individualisé, contrat de séjour, contrat d'hébergement...) et les procédures propres au service.
- Le projet individualisé est co construit avec le ménage accueilli et détermine les axes d'accompagnement et les moyens déployés pour parvenir aux objectifs décrits selon la durée de prise en charge (6 mois renouvelables).

- Les divers axes d'accompagnement décrits dans le projet individualisé se situent autour de la parentalité, de la gestion administrative et budgétaire, du soin, de l'insertion professionnelle.... et demandent au Travailleur social de s'adapter aux particularités de chaque ménage en favorisant des moyens opérationnels spécifiques et adaptés à chaque situation (partenariat, réseaux actifs..).
- Structurer avec l'équipe l'espace collectif afin qu'il réponde aux difficultés des familles accueillies par une organisation régulièrement actualisée (ateliers, permanence, sorties, culture, ...)
- Assurer des transmissions via des outils (dossiers, cahier de liaison, comptes rendus...) lisibles par tous (équipe, ménage accueilli...)
- Favoriser un relogement autonome en mobilisant les instances, outils et moyens existants.

Accueillir, installer (procédure spécifique) les familles orientées en hébergement d'urgence et assurer les liens avec le service référent

Compétences et savoir-être requis

| | |
|---------------------|--|
| Compétences | <ul style="list-style-type: none"> • Réactivité • Organisation • Souplesse • Rigueur • Prise d'initiative • Mettre en œuvre le projet individualisé dans le respect de la loi 2002-2 • Mettre en application les outils de la loi 2002-2 • Faire le suivi des situations avec les outils dédiés • S'adapter à l'évolution des personnes accueillies et de leur situation. • Favoriser l'autonomie des ménages accueillis. |
| Savoir-faire | <ul style="list-style-type: none"> • Être impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité • Communication et écoute • Savoir respecter et faire les consignes de sécurité notamment sur la sécurité des personnes, d'accessibilité au CHRS... • Savoir rendre compte à sa hiérarchie • Compréhension des besoins • Faculté d'adaptation • Capacités organisationnelles, rédactionnelles • Maîtrise de l'informatique, Excel et autres logiciels professionnels |
| Savoir-être | <ul style="list-style-type: none"> • Patience, ponctualité, discrétion, confidentialité, sérieux. • Rigueur. • Tolérances et recul face aux frustrations. • Facilités relationnelles. • Se préserver et gérer son implication professionnelle. • Veiller à avoir le positionnement professionnel requis en toute circonstance. |

Adaptation aux évolutions : les descriptifs de cette fiche de poste ne sont ni restrictifs, ni exhaustifs, et peuvent être modifiés à tout moment en fonction des besoins et de l'évolution du service.